



Date : 04 Novembre 2020

Titre : Mise à niveau mécanique et électrique

Numéro de l'avis d'appel d'offres : 21-175731

Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document d'appel d'offre susmentionné.

Questions & Réponses # 1

Part 1 – Q &R Agent des Marchés (AM)

Q1. « *Est-ce qu'il va y avoir un bordereau de quantité ?* »

R1. Non, nous ne fournirons pas de bordereau de quantité. Les dessins de soumission et les R sont considérés fiables et à l'échelle pour que les soumissionnaires puissent calculer leur prix ferme.

Q2. « *Les matériaux spécifiés peuvent ne pas être disponibles en Inde. Comment déterminer les équivalents indiens ?* »

R2. Voir question 1 de la partie 2 – Réponse autorité technique

Q3. « *Il n'y a pas de TVA en Inde seulement la TPS. Précisez s'il vous plaît.* »

R3. Les promoteurs incluront la TPS indienne dans leurs propositions de prix - voir le formulaire d'appel d'offres. Les « Taxes applicables » (dernière ligne du formulaire de soumission) peuvent être interprétées de manière interchangeable comme « TPS ». Nous ne modifions pas la VAT.

Veillez-vous référer à l'addendum #3.

Veillez-vous référer à la section "II" – Évaluation et base de la section, 2.4.3 Taxes et Droits.

Q4. « *Quels sont les travaux optionnels ? Est-ce que ça peut être décidé à une date ultérieure ?* »

R4. Les travaux initiaux (équipements mécaniques de toiture et travaux d'installation associés) sont garantis et constitueront la base de tout contrat. Nous procéderons avec le contrat à raison d'avoir une soumission conforme.

Pour les travaux identifiés comme option 1 et option 2 ne sont pas garantie, le promoteur devra fournir un prix et les travaux peuvent être inclus (l'une ou l'autre ou les deux option(s)) dans le contrat final à la discrétion du GDC.

Q5. « *Pouvez-vous confirmer la date d'achèvement du contrat ?* »

R5. La date d'achèvement du marché et tous les travaux associés à celui-ci, incluant les corrections des déficiences, la mise en service, les vérifications fonctionnelles et le transfert du projet au propriétaire sera révisée pour le 20 octobre, 2021. Cette modification sera incluse dans l'addenda #3.

Q6. « *Quel est le but de la retenue? Combien de temps sera-t-elle retenue ?* »

R6. Une retenue de 10% sera retenue sur chaque facture ou paiement progressif soumis par l'entrepreneur pour assurer une conformité entièrement satisfaisante avec les modalités et conditions du contrat. La retenue sera relâchée une fois que tous les termes du contrat et les conditions aient été respectées.

Des informations additionnelles se trouvent dans l'ébauche de contrat à la section « III » - Conditions générales, CG45 – retour du dépôt de garantie.

Partie 2 – Q&R autorité technique (AT)



Q7. « *Les matériaux spécifiés peuvent ne pas être disponibles en Inde. Comment déterminer les équivalents indiens ?* »

R7. Les entrepreneurs peuvent proposer des substitutions de matériaux pendant le processus d'appel d'offres, en fournissant des détails sur les spécifications de l'équivalence de la substitution proposée. Le « Formulaire de demande de substitution de matériel ou d'équipement » ci-joint doit être complété par l'entrepreneur pour que la substitution demandée soit évaluée et confirmée par le gouvernement du Canada (GDC).

Les formulaires complétés et soumis au GDC pendant la période de soumission seront évalués aussi rapidement que possible, dans le but de fournir une réponse avant la date de clôture de la période de soumission.

Q8. « *Existe-t-il des restrictions concernant les pays d'origine des matériaux ou équipements (par exemple, la Chine) ?* »

R8. Nous n'avons connaissance d'aucune restriction sur les matériaux ou équipements en raison de leur pays d'origine. On s'attend à ce que les promoteurs veillent à ce que la fourniture et la livraison de l'équipement et des matériaux soient fermes et fiables. La livraison de l'équipement et des matériaux sur le site pour installation, ne doit pas avoir d'incidence négative sur le calendrier du projet et entraîner des retards associés à l'importation et / ou à la livraison complète sur le site du projet.

Les entrepreneurs qui doutent de la spécification, des performances, de la fiabilité, de la longévité ou de tout autre équipement prévu ou des exigences matérielles d'une substitution proposée, et de l'acceptation par le gouvernement du Canada de la substitution demandée, sont encouragés à soumettre une « Demande de Substitution de matériel ou d'équipement » complète et détaillée pendant la période de soumission - copie du formulaire inclus dans cet addendum.

Le GDC examinera et de répondra les demandes de substitutions de matériel ou d'équipement reçues jusqu'à cinq (5) jours calendrier avant la fermeture de l'appel d'offre.

Q9. « *Protection contre la foudre. Veuillez clarifier l'intention de la protection contre la foudre sur les conduits et l'équipement.* »

R9. Reportez - vous aux dessins et aux spécifications électrique et les notes sur les dessins.

Q10. « *Est-ce que des serpentins électriques seront nécessaires ?* »

R10. L'unité de récupération de chaleur (HRU-1) n'est pas équipé d'un serpentin électrique (voir dessins et spécifications). Les trois (3) unités (RTU-1, RTU-2 et RTU-3) sont des pompes à chaleur uniquement et ne sont pas équipés de serpentin électrique. Les serpentins électriques sur le dessin de contrôle seront annulés dans in addenda bientôt.

Q11. « *Sismique. Veuillez clarifier la portée des travaux sismiques et des essais sismiques.* »

R11. Dans la soumission de l'entrepreneur, l'entrepreneur est tenu de fournir une confirmation par un ingénieur en structure titulaire d'un permis en Inde, acceptable pour le représentant du Ministère. Généralement, l'ingénieur en structure et intégrité sismique, doit réviser et confirmer de l'intégrité des bases des unités en toit avant que l'entrepreneur puisse procéder avec les travaux.

Q12. « *Est-ce que JCI connaît cette exigence ?* »

R12. JCI Indes n'a pas été impliqué durant la conception pour cette demande de soumission. Cependant, Johnson Control peut rencontrer les exigences (contrôleurs, GTB, network architecture et instrumentation) décrites dans les dessins et les spécifications.

Q13. « *Quelle est la capacité des nouvelles unités HRU / RTU ?* »

R13. Reportez - vous aux dessins et aux spécifications.

Fournissez une question plus détaillée / spécifique au besoin.



Q14. « *Quelle est la portée du nettoyage des conduits ?* »

R14. Reportez - vous aux dessins et aux spécifications.

Fournissez une question plus détaillée / spécifique au besoin.

Q15. « *Veillez clarifier la portée des silencieux dans les conduits de ventilation.* »

R15. Les silencieux ne sont pas remplacés. Reportez-vous aux dessins et spécifications.

Fournissez une question plus détaillée / spécifique au besoin.

Les silencieux sont existant dans la gaine et doivent être conservés. Un nettoyage des silencieux est nécessaire.

Q16. « *Y va-t-il une liste des matériaux et des marques ?* »

R16. Les dessins à l'échelle et des spécifications techniques sont inclus dans les documents de soumission. L'entrepreneur doit présenter des alternatives via le formulaire de demande de substitution de matériel ou d'équipement pendant la période de soumission pour évaluation et approbation en tant qu'équivalent.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.